

29/ 19) Ratification d'un marché de gré à gré d'un montant de 2.406.250 frs.CFA. passé avec les Etablissements ALEXANDRE de TOULOUSE pour la fourniture de peinture réfléchorisée, nécessaire à la signalisation sur chaussées en ville de St-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport :

Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier un marché de gré à gré d'un montant de 2.406.250 frs.CFA. que j'ai passé avec les Etablissements ALEXANDRE

de TOULOUSE pour la fourniture de peinture réfléchorisée nécessaire à la signalisation sur chaussées à effectuer en ville de Saint-Denis.

Cette dépense est imputable à l'article 609 du Budget 1965.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Approuvé	Adopté à l'unanimité.
H. Bours le 10 avril 1965	
M. L. B. absent en mission	
Le Secrétaire Général	
Sigui. J. Cluchant	